Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-81_2026_6_10_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

81-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet : Refacturation des achats réalisés par la psychologue scolaire

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Refacturation des achats réalisés par la psychologue scolaire

Sur proposition de Madame Isabelle Ermel, Maire adjointe en charge de l'Education, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la refacturation des achats réalisés par la psychologue scolaire auprès de la mairie de Merdrignac.

Lors de la commission éducation du 20 novembre 2025, la psychologue de l'éducation nationale avait justifié deux demandes d'achats dans le cadre de ses missions auprès des élèves des écoles publiques du Mené et de Merdrignac ;

Suite à la demande de la mairie de Merdrignac, la commune de Mené a réglé l'intégralité des deux factures (227.95€ et 339.54€ TTC). Afin de rembourser 50% de la somme, soit 283.75€, la mairie de Merdrignac demande une délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour refacturer à la Mairie de Merdrignac 50 % des dépenses d'acquisition effectuées pour les interventions de la psychologue scolaire.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15.06.26
- et de sa publication le 12.06.26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)